

# L'AVANTAGE DE ROUBAIX TOURCOING

Journal Republicain Quotidien

**BUREAU ADMINISTRATIF :**  
Rue de Béthune, 27, à Lille  
(TELEPHONE N° 87)

LES MANUSCRITS DE DOIT PAS ÊTRE

Les annonces sont reçues aux Bureaux du Journal, 27, rue de Béthune, à Lille et dans toutes les Agences de Publicité.

**RÉDACTION :**  
ROUBAIX, rue Deuboutou, 24.  
TOURCOING, 5 bis, rue Nationale

**PRIX DES ABONNEMENTS :**  
Nord et Départements limitrophes :  
Trais mois 4 fr. 50 — Un an : 18 fr.

Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> et du 15 de chaque mois et sont payables d'avance

## LES SIRÈNES

M. Ribot n'a pris le gouvernement en main que depuis vingt-quatre heures à peine et déjà les sirènes sont nombreuses qui glissent autour du vaisseau Scudérion et de nombreux siboles ayant passé depuis les récits bémériques, ses artificieuses créations ont changé leur manière. A ce lieu de séduire le navigateur par la douceur de leurs chants, elles lui parlent sur un ton aigre et menaçant, ce qui prouve qu'elles ont vieilli depuis l'Elysee et que les antiques et charmantes adolescentes sont devenues de mauvaises belles-mères. Tant mieux pour le nouveau président du Conseil, il n'aura besoin ni de se boucher les oreilles à la cire ni de se laisser attacher au pied du mal.

Lisez les journaux cléricaux en général et la Croix en particulier. Certes, on y rend un rapide hommage aux talents de M. Ribot, mais les réserves et l'insistance avec laquelle elles sont formulées enlèvent à cet hommage tout son caractère. La Croix craint que M. Ribot ne fasse « concession sur concessions » et on devine que la mot « concession » est ici synonyme de politique républicaine. « Comme catholiques, toutes les défiances nous sont permises », déclare le Soleil. Et la Libre Parole, renchérissant, ajoute : « Nous ne mettons point nos espoirs en M. Ribot et les hommes dont il s'entoure ne nous inspirent que défiance et répulsion ». Et toutes ces feuilles d'ajouter que cependant elles seraient disposées à épouser M. Ribot si ce dernier voulait bien consentir à pratiquer une politique anti-démocratique, anti-laïque et anti-républicaine. On voit que les sirènes veulent bien éimer le président du Conseil, mais à condition qu'il leur apporte une grosse dot.

Nous ne ferons pas l'injure à M. Ribot de le croire accessible à ce genre de mot-crochet. Le choix des hommes dont il s'est entouré, l'attribution du portefeuille de l'Instruction publique à un militant passionné de l'Écôle et de la Ligue de l'enseignement comme M. Desoye, lequel n'a jamais cessé d'être abrégé d'injure par la presse cléricale, les engagements très nets pris par le chef du nouveau gouvernement à propos de l'impôt sur le revenu et à l'impôt sur le capital démontrent des garanties indiscutables aux plus rigoristes, mais nous avons le droit de dire que s'il en était besoin, l'attitude des cléricaux posant leurs conditions le menace à la bouche, suffirait à provoquer chez tous les républicains un profond sentiment de sympathie à l'égard du nouveau cabinet. Fais preuve envers lui d'une hostilité systématique, fermer les yeux pour ne point voir, se décider non d'après les intérêts généraux de la République mais d'après les intérêts de tel ou tel groupe, ce serait se placer devant le pays en une bien médiocre posture et ajouter une lourde faute politique aux fautes successives qui viennent d'être commises au cours de cette crise ministérielle.

M. Ribot a affirmé sa volonté de répondre aux désirs de la démocratie et de faire franchement une politique de gauche. Donnons-lui les moyens de prouver ce bon vouloir républicain. Jusqu'à ce que ses actes aient démenti ses paroles, nous n'avons pas le droit de douter de sa sincérité.

Les sirènes cléricales menacent... Nous n'avons pas envie de les imiter.

MARTIN-MAMY.

## Mort du sénateur Maxime Lecomte

### UN HOMME

Maxime Lecomte est mort... En quel, c'est est-il possible ? Depuis près d'un demi-siècle on le voyait au premier rang dans toutes les batailles politiques. Il était là quand il fallait lutter contre l'Empire, il était là quand il fallait défendre le patrie menacée par la Prusse. Le voici à la Chambre. C'est qu'il s'agit de défendre le régime et de fonder la liberté dans les cours après l'avoir inaugurée dans les lois. Des lignes républicaines s'organisent. A la tête des millions Maxime Lecomte est toujours là. La foule, un moment ivre, se lève à la suite d'un délire général et cède au prestige de ses paroles. Un homme fait appel à sa raison et à son bon sens, lui enseigne la vanité et le danger de ces illusions délirantes. C'est encore Maxime Lecomte. A la fois réactionnaire succédant bientôt la folie démocratique, il semble que les sociétés humaines procèdent par bonds et que l'équilibre ne résulte pas d'un fait de complé que de nos excès contradictoires. Contre cette sorte de mysticisme, Maxime Lecomte est également armé car il a pour le servir une intelligence très vive qui domine aisément les événements parce qu'elle est sans cesse des hommes. Il railait les citoyens disposés à élever à l'aurore d'un seul. Il railera de même les citoyens disposés à abdiquer devant le collectivisme. Maxime Lecomte ne voulait pas d'esclaves dans sa République et quand il répétait à dessein dans ses discours : « Ni réaction, ni révolution », la formule cessait d'être banales parce qu'elle dénonçait un homme qui dans le domaine des choses sociales comme dans celui de la coexistence entendait demeurer fidèle aux lois supérieures et sacrées de l'humanité.

La vie, quand elle se prolonge, élève les méditations, mais par elle, les natures d'élite s'élèvent et deviennent meilleures. Idéalistes comme on savait l'être de son temps, Maxime Lecomte croyait — ou plutôt savait, ce qui est mieux — que l'effort humain, même quand il paraît incertain, sert utilement la construction d'un plus bel avenir. Aussi, était-il indulgent et quand il parlait dans une réunion ou dans un groupe d'amis, le sourire sur ses lèvres devant sa pensée comme si l'oracle voulait démentir avec son visage la sévérité de sa critique ou l'ironie de son propos.

Il croyait à l'avenir de la démocratie. Il croyait à la vertu moralisatrice de la liberté. Il croyait — oh ! d'un amour passionné — à la noblesse de la France et qu'elle était la plus belle patrie d'outre-les-mers. Il croyait à l'amitié et dans ce journal où sa pensée claire et son style élève réjouissent toujours nos lecteurs, il nous a été donné de connaître — et ce lui pour nous un grand honneur — les rares quantités de cet homme qui savait éimer les idées de toute son intelligence et ses amis de tout son cœur.

Cet ardent républicain, cet ami fidèle jugerait indigne de lui qu'on se laisse dominer par le tristesse. Pour quelconque à cru à la puissance éternelle de l'idéalisme, la mort n'est qu'un mot vide de sens et ainsi s'explique l'admiration stoïcienne dont Maxime Lecomte nous a fait preuve jusqu'à ses derniers moments. N'écrit-il pas, il y a huit jours à peine, une lettre où signalait de ces lignes pour le rassurer sur son état qu'un journal parisien avait donné comme très grave ? Et devant cette lettre dont chaque ligne respirait l'énergie et la bonne humeur, nous ne pouvions nous empêcher — nous qui savions — d'être saisis à la fois d'une poignante émotion et d'une admiration respectueuse.

Maxime Lecomte est mort. Inclinaisons nous irés bas devant cet homme qui fut non seulement, ainsi qu'il le proclamait fièrement en tête d'un de ses livres « Un militant », mais qui fut également dans le sens le plus noble et le plus élevé du mot : un homme.

MARTIN-MAMY.

## LA VIE POLITIQUE de M. Maxime Lecomte

M. le sénateur Maxime Lecomte qui est mort hier à Achères, était né le 1<sup>er</sup> mai 1846 à Bavi (arrondissement d'Amiens).

Appelé pour la première fois, en 1869, à exercer ses droits de citoyen, Maxime Lecomte s'engage ardemment dans la lutte contre le second Empire, à l'occasion des élections générales législatives.

Réçu docteur en droit à la Faculté de Douai en 1870, il participe au mouvement républicain et à la lutte contre le gouvernement impérial. En mai 1870, il procède à la formation d'un comité républicain dans le département de la Somme. En 1871, il est élu député de la Somme à l'Assemblée nationale et est nommé ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

M. LE SÉNATEUR MAXIME LECOMTE qui vient de mourir

## LE MINISTÈRE RIBOT Il se présentera demain devant les Chambres

### Les ministres à l'Elysee

Paris, 10 juin.

M. Ribot a présenté ce matin au Président de la République, les membres du cabinet. Les nouveaux ministres, qui sont arrivés à 11 heures, sont restés à l'Elysee une demi-heure.

Le prochain conseil de cabinet aura lieu demain soir, à 5 heures, au ministère de la Justice.

Le gouvernement se présentera vendredi devant les Chambres.

On sait que deux sous-secrétaires d'Etat seulement sont attribués : celui de l'Intérieur à M. Le Cherpy, député du Calvados, et celui de la Marine marchande, à M. Gourquin, député d'Ille-et-Vilaine, tous les deux républicains de gauche.

Il reste à désigner les titulaires des sous-secrétaires de la guerre et des beaux-arts. On parle pour ces deux postes de MM. Marguier, député de la Seine ; Abel Ferry, député des Vosges, et Lauraine, député de la Charente. Tous les trois appartiennent au groupe de la gauche radicale.

### Dans les ministères

Paris, 10 juin.

**A LA PRÉSIDENCE DU CONSEIL**

Dans la matinée, M. Ribot, président du conseil, s'est rendu au ministère de la Justice, où son prédécesseur, M. Bienvenu-Martin, lui a présenté le personnel de l'administration. M. Ribot était accompagné de M. Poincaré, un de ses anciens collaborateurs, actuellement président de section au tribunal de la Seine, et de son fils le docteur Ribot, qui sera, le premier, chef de cabinet de la chancellerie, et le second, chef de cabinet de la présidence du conseil. MM. Ribot et Bienvenu-Martin ont eu un long entretien.

### AU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

M. Peytral, en sortant de l'Elysee, a pris possession, à midi, du ministère de l'Intérieur, dont M. Malvy lui a transmis les archives.

M. Peytral prendra celui de son fils qui est actuellement chef de son cabinet d'admission du cabinet et du personnel au ministère de l'Intérieur.

### AU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

M. Desoye s'est rendu ce matin, à onze heures, au ministère de l'Instruction publique, où il a eu une conférence avec M. Viviani, son prédécesseur.

La transmission des pouvoirs d'aura lieu ce matin, à dix heures. M. Viviani assurera jusqu'à l'expédition des affaires courantes.

### AU MINISTÈRE DE LA MARINE

M. Chautemps, ministre de la marine, a désigné comme chef de son cabinet le commandant principal Charet.

L'ingénieur en chef d'artillerie navale Crémieux a été appelé à Paris.

### AU MINISTÈRE DE LA GUERRE

M. Delcassé, le nouveau ministre de la guerre, a été reçu ce matin, par le président de la République, à son domicile particulier, la villa de M. Noulens, son prédécesseur, et de plusieurs membres du nouveau cabinet.

### AU MINISTÈRE DES FINANCES

M. Clémenceau a eu, à quatre heures, au ministère des finances, un long entretien avec M. René Renoult, qui lui a fait ensuite la remise des services de son département.

### AU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

M. Jean Dupuy s'est rendu cet après-midi à une heure et demie, au ministère des travaux publics. M. Fernand David a présenté à son successeur les directeurs et les chefs de service dont il a fait un chaleureux éloge, et les remerciements de concours éclairé qu'il a rencontrés auprès d'eux.

M. Jean Dupuy compte faire appel, pour la formation de son cabinet, au concours des collaborateurs qu'il avait déjà choisis lors de son récent passage au ministère des travaux publics. C'est ainsi qu'il désigne comme son chef de cabinet, M. Louis Morio, qui a déjà rempli ces fonctions auprès de lui dans ce même département dans le cabinet Briand.

### Les nouveaux ministères

M. DELCASSÉ

Ancien journaliste, M. Delcassé est né à Pamiers le 1<sup>er</sup> mai 1852. Il est député de l'Ariège depuis 1889.

Sous-secrétaire d'Etat aux Colonies de janvier à novembre 1893 dans le ministère Ribot, il devient ministre de ce même département dans le cabinet Dupuy, en 1894.

En 1898, M. Ribot le prit comme ministre des Affaires étrangères.

M. Delcassé resta au quasi d'Orsay pendant six ans. Ce fut à la suite de la première affaire franco-allemande, en 1903, qu'il quitta le pouvoir.

Devenu président de la commission d'enquête sur la Marine, le député de l'Ariège fut nommé ministre de la marine et de la pêche maritime, en 1905.

M. Delcassé a, pendant plus d'une année, représenté la France à Saint-Petersbourg.

### M. JEAN DUPUY

M. Jean Dupuy, sénateur des Basses-Pyrénées, depuis le 4 janvier 1911, vice-président du Sénat, est né à Auch, le 10 août 1846 (Gironde). Il est âgé de soixante-huit ans. Directeur du « Petit Parisien », président du Syndicat de la presse parisienne, il fut ministre de l'Agriculture dans le cabinet Waldeck-Rousseau et ministre du Commerce dans le cabinet Clemenceau.

M. Poincaré, lorsqu'il constitua son ministère, en janvier 1912, lui confia les Travaux publics.

M. Jean Dupuy conserva ce portefeuille lorsque M. Briand reprit la présidence du conseil.

### M. CHAUTEMPS

M. Emile Chautemps, après avoir été député de Paris, sénateur de la Savoie, est âgé de quarante-neuf ans.

Il fut ministre des Colonies dans le ministère Ribot, qui dura de janvier à octobre 1905.

M. Emile Chautemps, qui est inscrit à la gauche démocratique, avait été désigné comme rapporteur du budget de la Marine pour 1911.

### M. PEYTRAL

M. Peytral est né à Marseille en 1842. Il fut, durant plusieurs années, député de Marseille.

Sous-secrétaire d'Etat aux Finances dans le cabinet de Ferry, en 1896, ministre des Finances dans les cabinets Floquet, en 1898, et Ch. Dupuy, en 1902, il fut appelé à ce poste en juin 1906 par M. Briand, après avoir échoué lui-même dans la formation d'un premier cabinet.

M. Peytral resta ministre des Finances dans le cabinet Charles Dupuy qui succéda à celui de M. Briand.

Il avait été nommé président de la commission des Finances de l'Agriculture, dans le cabinet de M. Bienvenu-Martin. Lorsque celui-ci devint garde des sceaux dans le cabinet Doumergue.

### M. CLÉMENCEAU

M. Clémenceau, qui est âgé de cinquante ans, a été élu pour la première fois à la Chambre en 1900 par ses électeurs de Puy-de-Dôme.

Ministre des Colonies de janvier 1905 à mars 1906, dans le cabinet Rouvier, il a pris le portefeuille de l'Agriculture dans le ministère Berthou, de mars à décembre 1902.

Vice-président de la Chambre pendant la dernière législature, il fut, après la chute du cabinet Berthou, rapporteur général du budget pour 1914.

Il vient d'être réélu premier vice-président de la nouvelle Chambre.

### M. DARIAC

M. Adrien Dariac est né en 1868, en Dordogne, inspecteur des contributions, du ministère de l'Agriculture, il ne représenta les électeurs d'Alençon au Parlement que depuis 1910.

Il a fait partie de diverses commissions, notamment de celle de l'Agriculture, de la Législation sociale, du régime des boisements et fut rapporteur du projet de loi sur la protection des appellations d'origine et les délimitations.

### M. MARC REVILLE

Le nouveau ministre de l'Agriculture est né à Rotterdam (Pays-Bas), en 1863.

Il a été élu pour la première fois député de Montfort-l'Amaury, en 1905.

Dans la dernière législature, il présidait la commission des douanes et celle du commerce et de l'industrie.

### M. MAURICE MAUNOURY

M. Maurice Maunoury est né, en 1863, en Egypte. Il est député de la 2<sup>e</sup> circonscription de Chartres depuis 1910.

Il a fait partie des commissions du commerce et de l'industrie et de l'impôt sur le revenu.

### M. DESOYE

M. Desoye a été élu député de la 1<sup>re</sup> circonscription de Chartres depuis 1910.

Il a été rapporteur, au nom de la commission de l'enseignement, des lois sur la réglementation scolaire et de la défense laïque.

### M. ABEL

M. Jean-Baptiste Abel est né à Toulon, en 1863.

Il avait fait partie une première fois du Parlement pendant la durée de la dernière législature, de 1893 à 1896, et avait été, durant les deux dernières années, secrétaire de la Chambre.

Après être resté en dehors du Parlement pendant douze ans, — il fut conseiller à la cour de Nîmes pendant cette période, — M. Abel avait été réélu de nouveau par les électeurs toulonnais aux élections générales de 1910.

Au cours de la dernière législature, il a fait partie de la commission de la marine et de celle des postes et télégraphes.

## LA PRESSE et le Nouveau Cabinet

EN FRANCE

Le nouveau cabinet de M. Ribot a été reçu par les journaux de la presse radicale et républicaine avec une vive sympathie. Les journaux cléricaux, au contraire, ont exprimé leur mécontentement et leur inquiétude. Ils craignent que le nouveau cabinet ne soit trop influencé par les radicaux et qu'il ne fasse des concessions excessives à leur égard. Ils espèrent cependant que M. Ribot saura résister à ces pressions et maintenir une politique équilibrée et républicaine.

## Autour des fraudes Electorales de Lille

### UNE LETTRE de M. Ch. de Lauwereyns AU "RÉVEIL DU NORD"

M. Ch. de Lauwereyns, mis en cause mardi matin par le « Réveil du Nord », au sujet de l'interview que nous avons publiée dimanche, a adressé aussitôt à notre confrère, une réponse que ce journal a publiée mercredi matin, par extraits, en lui faisant subir de savantes manipulations.

Il est aisé de voir même la nouvelle réponse que voici :

« Lille, le 10 juin 1914.  
« Monsieur Emile Gsal, Gérant du « Réveil du Nord »,  
« 186 bis, rue de Paris, Lille.  
« Monsieur,

« Votre article de ce jour m'ouvre un nouveau droit de réponse complètement distinct du précédent.

« J'ai un peu de peine à insérer la présente dans vos colonnes, mais j'ai dû le faire, car vous employez une expression qui vous est chère, en même place, mêmes caractères, conformément à l'art. 13 de la loi du 20 juillet 1901 :

« I. Vous n'avez pas à parti hier dans un premier article, je vous ai répondu. Vous publiez, au lieu de ma réponse, des extraits entrecoupés, présentés à votre façon, d'un document qui perd ainsi tout le sens qu'il avait, pour en prendre un que vous imaginez.

« J'aimerais contester nullement de cette satisfaction, car la satisfaction est pour vous, mais la loi est pour moi. Si donc vous n'avez pas demain jeudi matin, dernier jour du délai, inséré intégralement ma précédente lettre, en même place, mêmes caractères, sans coupures ni tripatouillages, j'aurai l'honneur de vous poursuivre et de faire respecter, par ma personne, l'exercice du droit de réponse.

« Si en outre de même à vous ne vous contentez pas ponctuellement de la loi en ce qui concerne la présente.

« II. L'objet de ma précédente réponse était très net. Vous m'avez représenté comme donnant une consultation aux édiles lillois pour le rassurer contre le danger d'une dissolution du Conseil. Ma réponse apprenait à vos lecteurs que j'avais jamais été consulté par les édiles lillois en général, que je n'étais pas l'avocat des fraudeurs, qu'ils n'auraient pas été tentés de s'adresser à moi, qu'ils auraient été conduits à pareille pensée par leur égoïsme, que vous leur aviez présenté comme une consultation tendancieuse une interview qui ne leur était pas destinée, et un mot que le récit qu'il avait eu dans vos colonnes était un pur roman. Tel était le sens, très précis de ma lettre.

« A la lecture de la lire ainsi, il est évident que vous avez eu à supprimer et à habiller certains passages, que je reconnais avoir donné aux édiles lillois et spécialement à ceux que vous représentez comme des fraudeurs, cette consultation apocryphe.

« Je récite donc, pour qu'aucune équivoque ne subsiste, qu'une consultation juridique sur la dissolution du Conseil Municipal, fin d'être sollicitée par les édiles lillois, n'a été qu'une réponse purement théorique à une question posée par le « Progrès du Nord ».

lequel n'est certes pas suspect de favoriser les fraudeurs.

« III. Vous profitez de l'occasion pour dire :

« M. Ch. de Lauwereyns, qui aide les cléricaux à entrer à l'Hôtel de Ville, n'est pas bien naturellement leur défenseur. Comme il leur a trouvé jadis des concours pour occuper le Palais-Ribour, il leur trouve maintenant des arguments pour s'en louer.

« J'ai vos réponses que vous êtes assez mal venus, au « Réveil du Nord », à prétendre que si des cléricaux sont entrés à l'Hôtel de Ville, en remplacement de purs collectivistes, c'est à moi qu'ils le doivent. Car c'est vous qui avez ouvert et mené contre la municipalité collectiviste, dont vous aviez fait partie, une campagne telle que vous pouvez vous vanter de l'avoir démolie.

« Quant à prétendre que je cherche ou que je fournis des arguments pour permettre aux cléricaux, que vous présentez comme fraudeurs, de ne point abandonner leur siège à la Marine, c'est me comble. Vous ne lerez croire à personne que j'ai le moindre sympathie pour eux, quels qu'ils soient, qui se sont livrés à des fraudes.

« Et quand l'œuvre de la Justice, laquelle n'a rien de commun avec la vôtre, sera terminée, quand on pourra sans crainte d'erreur, les dénoncer à l'opinion publique, ils n'auront pas, croyez-le bien, d'adversaires plus intraitables et plus intriguants que moi. On pourra même me croire d'autant plus sincère dans cette attitude, que j'aurais été plus prudent dans mes accusations.

« IV. Vous prétendez enfin présenter ma réponse comme fautive au nom du Maire.

« Vous confondez.

« Vous m'avez mis en cause. Je réponds. Je réponds pour moi, pour moi seul. Si j'ai dit au Maire de vous répondre, il n'a pas besoin de moi pour le faire. Si j'ai convenu de pas même relever des compliments adroitness qui succèdent de trop près à des violents attaques pour être captives, et des propositions trop alarmantes pour être prises au sérieux, c'est son droit, et c'est son affaire.

« Vous avez vous-même annoncé qu'un non-lieu en ce qui concerne était injustifié, et vous avez proclamé le Maire « infiniment respectable ». Pourquoi voudriez-vous qu'il ait eu besoin de plaider pour lui ?

« Recevez, Monsieur, mes sincères salutations.

« CH. DE LAUWEREYNS. »

## Le Président de la République A ROUEN

Le voyage présidentiel à Rouen, que le chef de l'Etat a fait reporter à une date ultérieure, aura lieu dimanche prochain.

Le Président de la République quittera Paris à 8 heures 10 du matin pour arriver à Rouen à 8 heures 1/2. Il se rendra à la chambre de commerce, visitera le port, assistera au championnat de la Fédération des sociétés de tir de France et fera une visite à l'hôtel de l'Hôtel de Ville.

M. Bismont, député, quittera Rouen à midi dix pour être à Paris à deux heures. Car il doit, une heure plus tard, assister à une fête donnée aux Tuileries par l'Union des sociétés de préparation militaire de France.

## M. Viviani au Palais

M. Viviani a repris un robe d'avocat et est retourné aujourd'hui au Palais. Il y a été très entouré et a reçu de vifs témoignages de sympathie de ses confrères.